

FCP GAT VIE MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2022

I. *Rapport sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement GAT VIE MODERE*

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VIE MODERE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 861 914 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à 29 889 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT VIE MODERE, au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous

concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT VIE MODERE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT MODERE.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la

date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

I. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 22 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2022
(Exprimé en dinar tunisien)

<u>Actif</u>	Notes	31/12/2022
Portefeuille Titres		212 005
Actions, Valeurs Assimilées et droits rattachés	AC1-a	60 328
Obligations et Valeurs Assimilées	AC1-b	151 677
Placements monétaires & disponibilités		654 801
Placements Monétaires	AC2-a	583 594
Disponibilités	AC2-b	71 207
<u>Total Actif</u>		866 806
<u>Passif</u>		
Opérateurs Crédeurs	PA1	1 169
Autre Crédeurs Divers	PA2	3 723
Total Passif		4 892
<u>Actif Net</u>		
<u>Capital</u>	CP1	832 025
<u>Sommes distribuables</u>	CP2	29 889
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
Sommes distribuables de l'exercice		29 889
<u>Actif Net</u>		861 914
<u>Actif Net et Passif</u>		866 806

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille titres	PR1	9 504
Dividendes		7 455
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 049
Revenus des placements monétaires	PR2	30 663
Total Revenus des placements		40 167
Charges de gestion et de placement	CH1	-8 893
Revenus nets des placements		31 274
Autres charges	CH2	-4 118
Autres produits	PR3	-
Résultat d'exploitation		27 156
Régularisation du résultat d'exploitation	PR4	2 733
Sommes distribuables de l'exercice		29 889
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-2 733
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-7 331
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		-9 800
Frais de négociation des titres		-1 406
Résultat net de l'exercice		8 619

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022
(Exprimé en dinar tunisien)

	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	8 619
Résultat d'exploitation	27 156
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-7 331
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-9 800
Frais de négociation des titres	-1 406
Transactions sur le capital	753 295
Souscriptions	753 295
Capital	750 892
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-330
Régularisation des sommes distribuables	2 733
Droits d'entrée	-
Rachats	-
Capital	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-
Régularisation des sommes distribuables	-
Droits de sortie	-
Variation de l'Actif Net	761 914
Actif Net	
Au début de l'exercice	100 000
A la fin de l'exercice	861 914
Nombre de parts	
Au début de l'exercice	100 000
A la fin de l'exercice	850 892
Valeur Liquidative	1,013
Taux de rendement	1,30%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2022

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCP GAT VIE MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte et de type capitalisation, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT VIE MODERE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°95-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 TND) réparti en cent mille (100.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal d'un dinar (1 TND) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT VIE MODERE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCP GAT MODERE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP GAT VIE MODERE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titre.

3.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Le « Fonds commun de placement FCP GAT VIE MODERE » ne

dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

Note 4. NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le portefeuille titre

AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève à 60 328 TND au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif Net
TN0001800457	BIAT	179	12 445	15 807	1,83%
TN0007300015	ARTES	2 000	14 910	10 390	1,21%
TN0001100254	SFBT	2 535	40 304	34 131	3,96%
Total			67 659	60 328	7,00%

AC1-b Obligations et Valeurs Assimilées :

Le solde de cette rubrique s'élève à 151 677 TND au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif Net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_TF_A	500	50 000	50 833	5,90%
TN7PM93UZP50	EMP NAT 4èT Cat B	1000	100 000	100 844	11,70%
Total			150 000	151 677	17,60%

Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/-Value latente	Valeur 31/12/2022	+/-Value Réalisées
Solde au 06/04/2022	-	-	-	-	-
Acquisition de l'exercice	-	-	-	-	-
<i>Actions et droits rattachés</i>	253 609	-	-	253 609	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	150 000	-	-	150 000	-
Cessions de l'exercice	-	-	-	-	-
<i>Actions et droits rattachés</i>	-185 950	-	-	-185 950	-9 800
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-	-

Remboursement de l'exercice	-	-	-	-	-
<i>Actions et droits rattachés</i>		-	-	-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes	-	-	-7 331	-7 331	-
Variation des intérêts courus		1 677	-	1 677	-
Solde au 31/12/2022	217 659	1 677	-7 331	212 005	-9 800

AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 583 594 TND au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif Net
<u>Créances sur opérations de pension livrée :</u>				581 660	583 594	67,71%
PL BIAT 5M 21J 8.27%	BIAT	8,27%	06/01/2023	500 941	502 782	58,33%
PL BIAT 0.1M 6J	BIAT	8,27%	02/01/2023	80 719	80 812	9,38%
Total				581 660	583 594	67,71%

AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 71 207 TND au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022
Dépôts à vue	1 035
Avoirs en banque	88 989
Sommes à régler	-18 862
Somme a l'encaissement	45
Total	71 207

PA1 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 1 169 TND au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022
Gestionnaire	1 082
Dépositaire	87
Total	1 169

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 723 TND au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022
Honoraires CAC	3 335
Publication CMF	202
Etat, retenue à la source	113
Redevance CMF	73
Total	3 723

CP1 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 06/04/2022	
Montant	100 000
Nombre de titres	100 000
Nombre de porteurs	1
Souscriptions réalisées	
Montant	750 892
Nombre de parts émises	750 892
Nombre de porteurs nouveaux	0
Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de parts rachetés	-
Nombre de porteurs sortants	-
Autres effets sur le capital	
Régularisation des sommes non distribuables	-330
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-9 800
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-7 331
Frais de négociation de titres	-1 406
Montant du capital au 31/12/2022	832 025
Nombre de parts	850 892
Nombre de porteurs	1

CP2 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2022 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	27 156
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	2 733
SOMMES DISTRIBUABLES	29 889

PR1 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 9 504 TND au titre de l'exercice 2022. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	7 454
Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 049
Total	9 504

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 30 663TND au 31 décembre 2022. Ils se présentent comme suit :

Description	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Intérêts sur les comptes de dépôts	11 673
Revenus des prises en pension	18 990
Total	30 663

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 8 893 TND au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire (*)	8 234
Rémunération du dépositaire (**)	659
Total	8 893

(*) Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE MODERE durant l'exercice 2022, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 8 234 TND. En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de 1,25% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

(**) En rémunération de ses services de dépositaires, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

CH2 Autres Charges

Les autres charges s'élèvent à 4 118 TND au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 06/04/2022 31/12/2022
Rémunération des CAC	3 335
Redevance CMF	554
Publications et publicités	203
Services bancaires et assimilés	18
Impôts, taxes et versements assimilés/ rémunérations	8
Total	4 118

Note 5. Données par part et ratios pertinents

Désignation	31/12/2022
Revenus des placements	0,047
Charges de gestion des placements	(0,010)
REVENUS NET DES PLACEMENTS	0,037
Autres produits	-
Autres charges	(0,005)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,032
Régularisation du résultat d'exploitation	0,003
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,035
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	(0,009)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(0,012)
Frais de négociation des titres	(0,002)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation	(0,022)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	0,010
Droits d'Entrée et de sortie	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	(0,022)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,000)
Sommes non distribuable de l'exercice	(0,022)
Distribution de dividendes	-
Nombre de parts	850 892
Valeur Liquidative	1,013
Ratios de gestion des placements	
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,18%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,54%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	3,59%
Actif Net Moyen	756 831